



Rapport Douanes et Tabac 2009





J'ai le grand plaisir de vous présenter le Rapport Douanes et Tabac 2009, contribution de la douane confrontée au problème mondial du commerce illicite des produits du tabac dans les domaines des recettes fiscales, de la santé et du développement économique. Avec la coopération des Membres, le Secrétariat de l'OMD souhaite mettre en lumière les tendances et courants observés, ainsi que les initiatives entreprises par les Membres afin de contrecarrer le commerce illicite des produits du tabac, et apporter ainsi sa contribution aux efforts de lutte contre la contrebande déployés par les administrations douanières du monde entier.

Les Membres de l'OMD fournissent régulièrement des données sur les saisies opérées sur leurs territoires respectifs et signalent à l'OMD toute nouvelle tendance détectée. A en juger par les données sur les saisies enregistrées dans la base de données du CEN et les rapports communiqués, la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac demeure l'une des tâches prioritaires des administrations douanières du monde entier.

L'introduction illégale de grandes et de petites cargaisons de cigarettes et d'autres produits du tabac dans les territoires douaniers des Membres a non seulement une incidence importante sur le montant total des recettes perçues, et donc sur les budgets nationaux, mais représente également un obstacle significatif aux efforts de lutte antitabac entrepris dans le cadre d'accords internationaux contraignants.

Une étude très intéressante indique que "si le commerce illicite mondial était éliminé, les gouvernements gagneraient près de 31 milliards de dollars US, et à l'horizon 2030, sauveraient plus de 160 000 vies par an" (Comment

AVANT-PROPOS

l'élimination du commerce illicite mondial de cigarettes pourrait accroître les recettes fiscales et sauver des vies. Paris : Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires ; 2009). Il est donc d'une importance vitale de surveiller le commerce tant licite qu'illicite de cette catégorie de produits.

La base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'OMD constitue la source principale de l'analyse réalisée dans ce rapport, laquelle porte sur les saisies opérées dans le monde au cours des deux dernières années. Le système CEN de l'OMD permet aux fonctionnaires des douanes du monde entier d'échanger des renseignements sur les infractions douanières et de partager l'information de manière rapide, fiable et sécurisée grâce à un accès direct 24 heures sur 24. L'enregistrement de données dans la base de données du CEN n'est pas obligatoire. Néanmoins, le nombre de Membres communiquant des données sur les saisies de produits du tabac a continué de croître ces dernières années, grâce notamment aux efforts des 11 Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR).

Le rapport se divise en trois parties principales : une vue d'ensemble internationale et régionale du commerce illicite des cigarettes, une partie consacrée au commerce illicite des autres produits du tabac et une partie présentant les éléments d'un intérêt particulier.

Le rapport porte essentiellement sur le commerce illicite de cigarettes qui semble constituer le principal défi, d'après les renseignements communiqués par les Membres au Secrétariat de l'OMD. La deuxième partie traitant des autres produits du tabac apporte un complément d'information. La dernière partie traite brièvement des éléments d'un intérêt particulier, tels que la fabrication illicite de produits du tabac, les progrès enregistrés au sujet du Protocole sur le commerce illicite des produits du tabac au sein de la Convention-cadre de l'OMS sur la lutte antitabac (FCTC), des renseignements sur les opérations et les projets établis en vue de combattre le commerce illicite des produits du tabac.

Soixante-huit Membres ont enregistré dans la base de données du CEN des renseignements concernant des saisies de plus de 100.000 pièces opérées en 2008 et en 2009.

En dépit du fait que le nombre de saisies signalées a baissé de 138 en 2009 par rapport à l'année précédente, la quantité de contrebande signalée a augmenté de 10 %, ce qui représente au total, près de 315 millions de cigarettes de plus. Cette croissance résulte d'une augmentation du nombre de renseignements communiqués par la région Asie / Pacifique (Chine) et par quelques pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI), ainsi que de l'augmentation de la contrebande détectée en Europe centrale et orientale.

Je souhaite féliciter toutes les administrations douanières pour les résultats qu'elles ont obtenus et les remercier sincèrement d'avoir communiqué des données pertinentes.

La majorité des données ont été communiquées par les Membres européens et les chiffres repris dans ce rapport annuel sont influencés par le grand nombre de saisies signalées par le Royaume-Uni. Plus de 90 % des saisies ont été signalées par des Membres affiliés à l'un des trois BRLR européens. La contrebande concernée représente 87 % de la quantité totale de cigarettes saisies enregistrée dans la base de données du CEN.

Bien que la contribution des autres régions doive être améliorée en termes de données enregistrées dans le CEN, les chiffres prouvent de manière indubitable que le commerce illicite de cigarettes est largement répandu et le fait que des saisies exceptionnelles (excédant les 20 millions de cigarettes) et des saisies importantes (plus de 10 millions de cigarettes) aient été opérées dans presque toutes les régions démontre la nature globale de ces activités criminelles qui affectent les Etats et leurs citoyens de différentes manières. La moins-value fiscale en est l'effet le plus évident : en Europe, l'introduction illégale d'un conteneur transportant 10 millions de cigarettes peut entraîner une évasion fiscale d'environ 1,5 million EUR en droits de douane, droits d'accises et TVA.

La plus importante saisie enregistrée ces deux dernières années a été opérée en Irlande en octobre 2009, pour une quantité totale de plus de 120 millions de cigarettes saisies à l'aéroport de Greenore. Trois saisies exceptionnelles ont également été opérées dans la CEI et dans les régions de l'Afrique orientale et australe et de l'Afrique de l'Ouest, où aucune cargaison d'une telle ampleur n'avait été détectée au cours des deux années précédentes. La saisie opérée en Côte d'Ivoire, où 32,4 millions de cigarettes ont été interceptées dans l'intérieur des terres, mérite d'être mentionnée en particulier.

La moitié de la contrebande saisie en 2009 a été détectée dans des ports maritimes, où près de 18 % de l'ensemble des saisies ont été réalisées. La moitié des saisies mondiales ont été effectuées à l'intérieur du territoire, où 35 % de la contrebande mondiale a été saisie en 2009.

Une augmentation de 20 % des saisies opérées sur des sites ferroviaires se traduit par un triplement de la quantité de contrebande concernée. Ces détections montrent que le rail est un mode de transport potentiel pour les envois significatifs de cigarettes illicites.

En termes de pays source du trafic illicite, la Chine figure comme pays de départ pour la quantité de contrebande la plus importante (21 % de la quantité saisie dans le monde), suivie des Emirats arabes unis (9 %). Les cargaisons originaires de Chine ont été interceptées dans divers pays auxquels elles étaient destinées ou par lesquels elles transitaient.

Malgré l'augmentation des détections de cigarettes contrefaites réalisées ces dernières années, le détournement de cigarettes authentiques demeure un enjeu significatif qui a déjà été évoqué dans tous les précédents rapports annuels de l'OMD.

La section 2 aborde toutes sortes de produits du tabac autres que des cigarettes : cigares, tabac à rouler à la main, tabac pour narguilé, tabac brut, tabac haché et tabac non destiné à être fumé.

Un aperçu du commerce illicite de ces pro-

duits est également présenté dans ce rapport et les chiffres montrent que ces produits peuvent également être considérés par les contrebandiers comme des marchandises intéressantes.

La section 3 reprend les diverses initiatives entreprises en 2009. Des opérations basées sur l'utilisation du système de communication bien accepté de l'OMD (le CENcomm) ont été menées avec succès en Europe, ainsi qu'en Afrique orientale et australe. Dans cette dernière région, de nombreuses cargaisons de cigarettes ont été détectées dans le cadre du Projet Vala, lancé par le BRLR compétent.

Le Projet Crocodile mené en Asie-Pacifique a une fois de plus démontré l'importance d'une coopération internationale renforcée dans la lutte contre les organisations criminelles internationales en matière de commerce illicite de produits du tabac.

La fabrication illégale de cigarettes constitue un autre défi majeur que le Secrétariat de l'OMD et ses principaux partenaires régionaux et internationaux (OIPC/INTERPOL, OLAF et Europol) ont décidé de relever. Un Projet coordonné par le BRLR Europe occidentale a été entrepris avec pour objectif de montrer comment la douane peut contribuer à lutter contre ce problème domestique.

Le Secrétariat de l'OMD a continué à soutenir diverses initiatives internationales et a participé à toutes les sessions de l'Organe de négociation intergouvernemental (INB) sur un Protocole traitant du commerce illicite des produits du tabac au sein de la Convention-cadre de l'OMS. La dernière session de l'INB s'est achevée sans parvenir à un accord final, bien que les Parties se soient accordées sur certaines dispositions importantes telles que la création d'un système de suivi international pour tous les produits du tabac, que l'on peut considérer comme l'élément clé du Protocole.

Dans la mesure où la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est l'une des conventions internationales qui a été le plus rapidement et le plus largement ratifiée, je souhaiterais vivement encourager les Membres à

examiner le texte du Protocole, et inviter les administrations douanières à y participer activement ou à contribuer aux travaux des organismes compétents. En outre, les ultimes négociations pourraient en fin de compte aboutir à un accord qui sera contraignant à l'égard des gouvernements concernés, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact important sur les activités de la douane en matière de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac.

L'OMD, l'OMS et le Secrétariat de la Convention - cadre étudient et facilitent les possibilités de synergie et de complémentarité dans les domaines pertinents du Protocole.

Ce rapport présente par ailleurs les conclusions d'une importante conférence internationale de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac qui s'est déroulée l'an dernier à Bruxelles.

En conclusion, je souhaite rappeler qu'il importe d'exploiter tous les événements au cours desquels se réunissent les parties impliquées dans la lutte contre la contrebande de tabac, non pas uniquement pour obtenir et échanger des renseignements et des idées, mais également pour développer un réseau d'hommes et de femmes qui facilitera l'échange de renseignements et la coopération au cours des prochaines années, et qui permettra de relever plus efficacement les défis auxquels les gouvernements et les milieux industriels sont aujourd'hui confrontés. J'estime qu'il appartient à la communauté douanière internationale de s'engager et de jouer un rôle de leader dans les activités menées au niveau mondial visant à contrôler le commerce du tabac.



Kunio Mikuriya
Secrétaire général
Organisation mondiale des douanes

BUT ET OBJECTIFS

Depuis 2002, le Secrétariat de l'OMD a publié un rapport annuel analysant toutes les saisies de produits du tabac signalées par les Membres de l'OMD.

L'objectif du présent rapport est de souligner les tendances actuelles et prévues, ainsi que les initiatives prises par les Membres dans le but de neutraliser le commerce illicite des produits du tabac. Il peut également inclure des contributions de parties tierces.

Le projet a pour but de :

produire un rapport de situation et une analyse détaillés, examinant les activités illicites liées aux produits du tabac et les mesures visant à les neutraliser à l'échelle mondiale afin d'établir une analyse des risques axée sur l'avenir et de soutenir ainsi les efforts de lutte contre la contrebande entrepris par les administrations des douanes dans le monde entier.



» Une saisie de cigarettes en Afrique du Sud
(Photographies publiées avec l'autorisation des douanes sud-africaines)

APPROCHE

Structure du rapport et sources d'informations

Ce rapport est divisé en trois parties principales :

une vue d'ensemble internationale et régionale du commerce illicite des cigarettes, une partie sur le commerce illicite des autres produits du tabac et une partie présentant des éléments d'intérêt particulier.

Le rapport se concentre essentiellement sur le commerce illicite de cigarettes, étant donné que ce domaine se révèle être le principal défi, selon les informations soumises au Secrétariat de l'OMD par ses Membres. Une section traitant d'autres produits du tabac est également fournie.

La dernière section couvre brièvement les éléments d'intérêt particulier, tels que la fabrication illicite des produits du tabac comprenant le commerce illicite de **cigarettes contre-faites**, les progrès réalisés dans le cadre du **Protocole sur le commerce illicite des produits du tabac** en liaison avec la Convention cadre sur le contrôle du tabac (FCTC), les informations sur les opérations et les projets de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac et les informations sur d'autres initiatives entreprises par diverses entités, et ce pour aider les administrations douanières à lutter contre le commerce illicite des produits du tabac à différents niveaux.

La base de données du système du Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'OMD (CEN) constitue la source principale pour cette analyse sur les saisies réalisées au cours des deux dernières années.

Le système CEN de l'OMD permet aux fonctionnaires des douanes du monde entier d'échanger des informations sur les infractions douanières et de partager des renseignements de manière opportune, fiable et sûre avec un accès direct 24 heures sur 24. Il est opérationnel depuis juillet 2000 et connecte 2.000 fonctionnaires des douanes représentant plus de 155 pays au travers de 4 outils différents.

L'un de ces outils est la base de données des saisies et des infractions, comprenant des données non nominales nécessaires pour l'analyse du trafic illicite dans les différents domaines de compétence des douanes.

Dans l'objectif de la préparation du présent rapport, les Membres ont également été amenés à fournir de brefs rapports ou fiches de situation qui se sont révélés extrêmement utiles pour un aperçu régional plus détaillé, notamment lorsqu'aucune donnée n'était disponible dans le CEN.

Soixante-seize Membres ont communiqué des informations relatives aux saisies de cigarettes et d'autres produits du tabac dans la base de données du CEN. De plus, 12 Membres ont fourni un bref rapport collectif, directement ou par le biais du BRLR compétent, tandis que 2 autres Membres ont informé le Secrétariat de l'OMD qu'aucune saisie de produits du tabac n'avait été réalisée durant la période ayant fait l'objet de l'analyse.

Un tableau montrant le nombre de saisies et les quantités concernées, pour chaque pays ayant introduit des informations dans la base de données du CEN, figure ci-joint.

Avertissement

Cette analyse n'inclut que les saisies effectuées par les douanes, par les unités communes de douane et de police ou par d'autres agences de lutte contre la fraude ayant des pouvoirs douaniers, lorsque des informations pertinentes ont été communiquées dans la base de données du CEN ou intégrées dans des rapports rendus disponibles par les Membres.

Un bref paragraphe présentant un aperçu des saisies réalisées par d'autres agences de lutte contre la fraude et communiquées par des Membres de l'OMD dans la base de données du CEN est inclus dans le chapitre 9.

La communication d'informations dans la base de données du CEN n'est pas obligatoire.

Des limites différentes concernant les signalements sont déterminées en fonction des régions des BRLR pour l'envoi d'informations dans la base de données du CEN. Afin de permettre une comparaison cohérente des différentes régions, la limite commune minimum pour toutes les régions BRLR a été prise en compte. Dans les analyses mondiales et régionales, seules les saisies de 100.000 cigarettes minimum ont donc été considérées. Les saisies atteignant un total qui dépasse la limite spécifiée mais constitue un résumé de celles qui ont

» En 2009, la marque Jin Ling, qui appartient à la catégorie de ce que l'on appelle les « produits blancs bon marché », est apparue pour la première fois en République tchèque, Finlande et Suède (une saisie chacune, pour un total de 1,2 million de cigarettes).

(Photographies publiées avec l'autorisation de la douane lettone)



été réalisées durant une période de temps donnée n'ont pas été incluses.

Un chapitre supplémentaire fournit un bref aperçu des saisies situées en dessous de cette limite. Celles issues du démantèlement d'une fabrication illicite sont analysées dans le paragraphe concerné.

De manière générale, les régions comparées correspondent à la zone géographique qui tombe sous la compétence d'un BRLR donné. Israël a été inclus dans la région Moyen-Orient, même si le pays est affilié à la région Europe occidentale.

Dans ce rapport, les États-Unis, le Canada et le Mexique constituent la région Amérique du Nord, où aucun BRLR n'a encore été établi.

La base de données du CEN est constamment

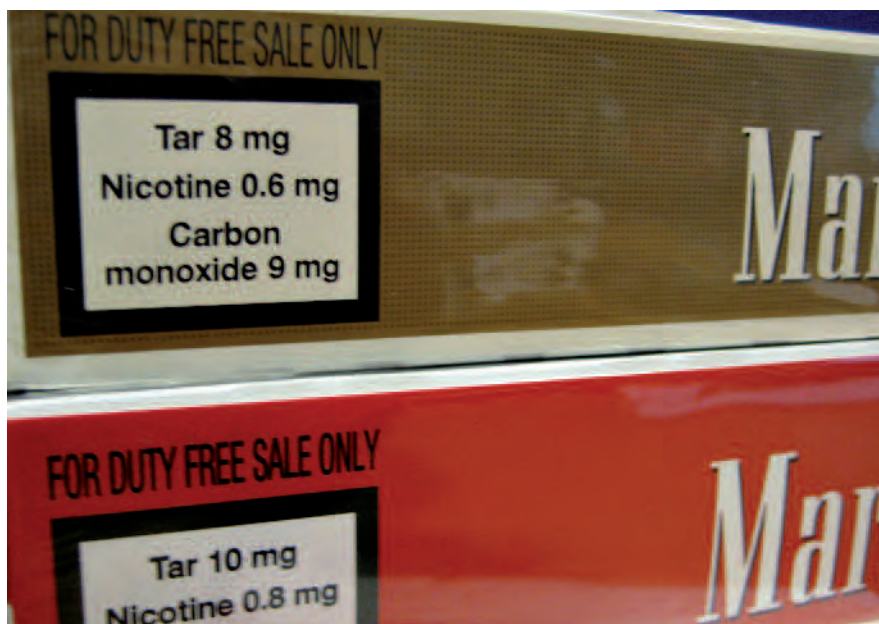
mise à jour. Les chiffres du présent rapport peuvent par conséquent différer de ceux qui ont été pris en compte dans des rapports précédents et sont soumis à des vérifications et des révisions constantes.

Concernant les données fournies par le Royaume-Uni en particulier, le lecteur doit noter les deux points suivants : (i) tous les chiffres pour l'année civile 2009 sont soumis à l'activité d'assurance continue des données et n'ont pas encore été publiés dans le rapport national annuel, qui devrait être disponible en décembre 2010. Par conséquent, ces chiffres n'appartiennent pas encore au domaine public et restent strictement provisoires avant leur publication ; (ii) les chiffres du RU publiés par le HMRC sont fournis à la fin de chaque année fiscale (du 6 avril au 5 avril de l'année suivante). Les chiffres de l'année civile fournis par l'OMD ne correspondront donc pas aux chiffres du HMRC lorsque ceux-ci seront enfin publiés. Le même raisonnement s'applique aux chiffres de 2008, étant donné que ceux-ci sont également soumis à l'assurance continue et peuvent faire l'objet de changements.

Les considérations concernant la publication des chiffres auxquelles la section (i) ci-dessus fait référence s'appliquent également aux données fournies par la plupart des Membres de l'OMD.

Informations incomplètes

La production de tout rapport analytique repose sur la qualité et la quantité des données rendues disponibles. Les informations communiquées à la base de données du CEN permet-



» Une saisie de cigarettes en Norvège
(Photographie publiée avec l'autorisation de la douane norvégienne)

tent de réaliser d'excellentes analyses nationales et régionales mais ne permettent malheureusement pas de produire d'évaluations détaillées des menaces à un niveau mondial. Cela est dû aux différences notoires en termes de qualité et de quantité des données rendues disponibles par les Membres individuellement au fil des années. Elles sont toutefois suffisantes pour identifier des tendances et souligner des problèmes particuliers, fournissant un soutien aux responsables politiques et aux fonctionnaires sur le terrain.

Le Secrétariat de l'OMD et les BRLR continuent de consacrer des efforts à l'amélioration de la qualité et de la quantité des informations de saisies communiquées dans la base de données du CEN. Malgré ces efforts, certains Membres n'ont toujours pas signalé une partie ou la totalité de leurs résultats concernant les saisies de cigarettes et d'autres produits du tabac réalisées durant la période examinée. De plus, dans de nombreux cas, les informations communiquées dans la base de données du CEN ne sont pas très détaillées et, dans certains cas, sont même contradictoires. Chaque fois que cela est possible, l'analyste a soigneusement vérifié par recoupement les informations fournies, ou contacté la source de ces informations en vue d'obtenir des détails ou de modifier les données. La production du présent rapport ayant été soumise à des contraintes de temps, le dialogue avec la source des informations n'a pas été possible pour tous les cas contestables. Par conséquent, dans le présent rapport, l'analyste n'a pas tenu compte de certaines données enregistrées dans la base de données du CEN, lorsque les informations fournies étaient complètement inutilisables pour la raison mentionnée ci-dessus.

En dépit du fait que la communication des

Quantités limites fixées (Tabac) par région – 1 pièce = 1 cigarette

Asie/Pacifique	Pas de limite
Caraïbes	Pas de limite
Afrique centrale	Pas de limite
Communauté des Etats Indépendants	400 pièces
Europe centrale et orientale	50.000 pièces
Afrique orientale et australe	200 pièces
Moyen-Orient	Pas de limite
Afrique du Nord	Pas de limite
Amérique du Sud	Pas de limite
Afrique occidentale	Pas de limite
Europe occidentale	Cigarettes : 100.000 pièces; Tabac à priser : Pas de limite
Amérique du Nord	Pas de limite

informations dans la base de données du CEN de l'OMD n'est pas obligatoire, la plupart des Membres de l'OMD, assistés par les BRLR compétents ou par le Secrétariat de l'Organisation, partagent avec enthousiasme des informations non nominales relatives aux saisies et aux infractions douanières, afin de lutter plus efficacement contre le trafic illégal.

La situation devrait s'améliorer de manière générale grâce à la mise en œuvre de l'application nCEN, qui permettra aux Membres de communiquer facilement leurs données nationales dans la base de données mondiale du CEN.

Des formulaires d'échange de données informatisées (EDI) sont actuellement en place dans certaines administrations Membres afin de faciliter la communication d'informations

dans la base de données du CEN lorsque des nombres très importants de saisies sont impliqués. Pour certains Membres, cette procédure a été initiée récemment. Les données peuvent donc ne pas être disponibles pour le rapport de cette année.

Saisies d'importance majeure

Ce paragraphe reprend les saisies exceptionnellement importantes (de plus de 20 millions de cigarettes), qui pourraient fausser l'analyse.

Le nombre de saisies ainsi que les quantités ont quasiment doublé. Il faut notamment remarquer qu'en 2008, une seule saisie a concerné plus de 100 millions de cigarettes.

Des saisies majeures ont été rapportées dans cinq régions en 2009, impliquant à parts

égales des ports et des sites à l'intérieur des terres. Ceci confirme l'efficacité des pouvoirs des douanes, qui ne se confinent pas aux contrôles aux frontières, mais probablement aussi celle de l'emploi de divers instruments et méthodologies de contrôle, ainsi que de la coopération internationale accrue.

Il faut enfin noter qu'en 2009, quelques saisies exceptionnelles de cargaisons de cigarettes authentiques ont eu lieu, alors qu'en 2007 et 2008, les très grandes expéditions saisies n'impliquaient que des cigarettes contrefaites. Malgré l'augmentation des détectations de cigarettes contrefaites ces dernières années, la contrebande de cigarettes authentiques demeure un problème important, comme cela a été noté dans les précédents rapports annuels de l'OMD.



» Une saisie de cigarettes en Portugal
(Photographies publiées avec l'autorisation de la douane portugaise)

Saisies exceptionnelles / 2008 : 7 saisies – 2009 : 13 saisies

Date	Quantité (pièces)	Région	Pays	Lieu	Type d'endroit	Itinéraire	Marque	Contrefaçon
15/01/2008	20.000.000	Europe occ.	Pays-Bas	Rotterdam	Port	AE-NL	Memphis	
10/04/2008	101.587.600	Europe occ.	Belgique	Liège	Intérieur du pays	GR-DE-BE-GB	Aspengold, Cooper, Gold Classic, Jin Ling, Karelia, LM, MG, Raquel, Sovereign, Regal, superkings, Marlboro	Oui
22/05/2008	25.880.000	Europe occ.	Irlande	Dublin	Port	ID-FR-IE	Dorchester, Dunhill, Excellence, Lamber&Butler, Palace, Superkings et autres	Oui
23/09/2008	38.220.000	Asie/Pacifique	Singapour	Pasir Panjang Scanning Station	Port	PH-SG-GR	Palace	Oui
23/11/2008	28.440.000	Moyen-Orient	Israël	Ashdod	Port	CN-IL	Marlboro	Oui
18/12/2008	21.356.800	Europe occ.	Royame-Uni	Southampton	Port	UN-GB	Regal	Inconnu
19/12/2008	23.419.600	Europe occ.	Royame-Uni	Cardiff	Port	UN-GB	Raquel	Inconnu
Total 2008	258.904.000	7 saisies						
16/01/2009	43.300.000	Asie/Pacifique	Malaisie	West Port	Port	UN-MY	Business Royal	Inconnu
27/01/2009	25.236.610	Europe occ.	Pays-Bas	Friesland	Intérieur du pays	UN-DE-NL	Lambert&Butler, Marlboro	Inconnu
12/03/2009	32.400.000	Afrique occ.	Cote d'Ivoire	Yopougon	Intérieur du pays	TG-GH-CI	Supermatch	Inconnu
15/04/2009	53.834.600	ECO	Bulgarie	Haskovo	Intérieur du pays	UN-BG	Shipka, Nevada, Boro, River's, Bacard, Optima, Shamdan, Victory, Cedar's, Primo	Non
25/04/2009	25.980.000	Moyen East	Liban	Beyrouth	Port	AE-MT-LB	Gauloises	Non
20/05/2009	26.150.360	Europe occ.	Malte	Marsaxlokk	Port	AE-MT-LB	Davidoff, Brilliant, Gitanes, Rothmans	Non
20/05/2009	25.757.600	Europe occ.	Malte	Marsaxlokk	Port	AE-MT-LB	Davidoff, Dunhill, Gauloises, Gitanes, Rothmans, Super Grands, Three Stars, Winchester	Non
04/06/2009	20.172.000	Europe occ.	Allemagne	Hambourg	Intérieur du pays	CN-DE	Marlboro	Oui
15/07/2009	37.671.200	Europe occ.	Pays-Bas	Breda	Intérieur du pays	UN-NL-GB	Palace, Marlboro, Capital, Jin Ling, Sde plus deesign, Raquel, Bon, GB, Gold Classic, Pontobcke	Inconnu
15/07/2009	21.423.800	Europe occ.	Belgique	Alken	Intérieur du pays	UN-BE	Regal, Palace, Sde plus deesign, GB, Raquel, Camelford, Silk Cut, Q, Lambert&Butler	Inconnu
20/08/2009	25.000.600	Europe occ.	Pays-Bas	Sint Philipsland	Intérieur du pays	UN-NL	Capital, Benson&Hedges, Oui, Raquel, Gold Classic, Marble, Regal, Marlboro	Non
09/10/2009	25.597.000	Asie/Pacifique	Chine	Shenzhen	Port	CN-HK	Marlboro	Oui
27/10/2009	120.304.000	Europe occ.	Irlande	Greenore	Port	PH-IE	Palace, Chelsea, Superkings, Regal, Lambert&Butler	Inconnu
Total 2009	482.827.770	13 saisies						

VUE D'ENSEMBLE MONDIALE DU COMMERCE ILLICITE DE CIGARETTES

Nombre de saisies et quantités saisies

Soixante-huit membres ont rapporté des informations dans la base de données du CEN sur des saisies de cigarettes de 2008 et 2009 dépassant les 100.000 pièces. Les graphiques montrent les nombres et les quantités signalés par région concernée.

Malgré le fait que le nombre de saisies rapportées en 2009 ait baissé de 138 par rapport à l'année précédente, la quantité de contrebande a montré une augmentation de 10 %, avec près de 315 millions de cigarettes saisies en plus.

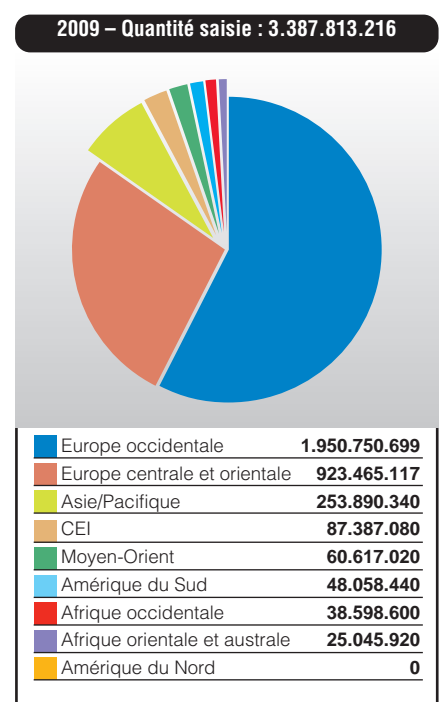
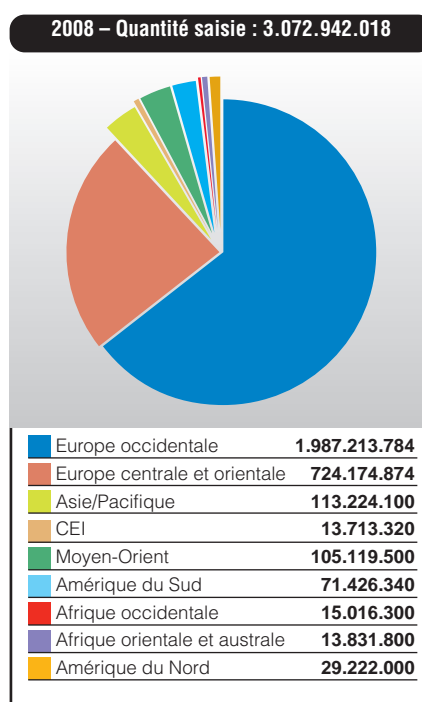
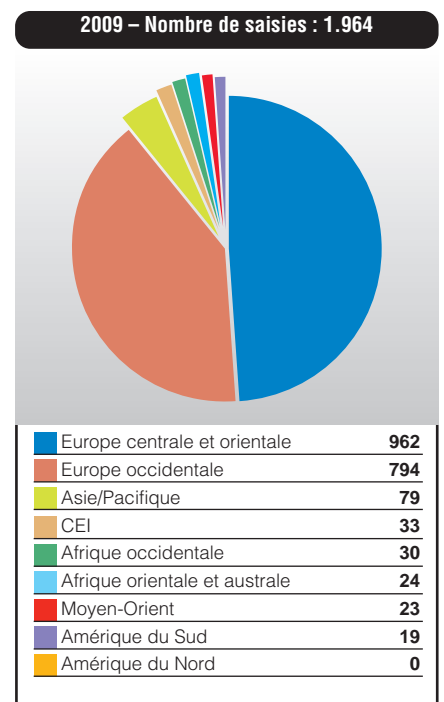
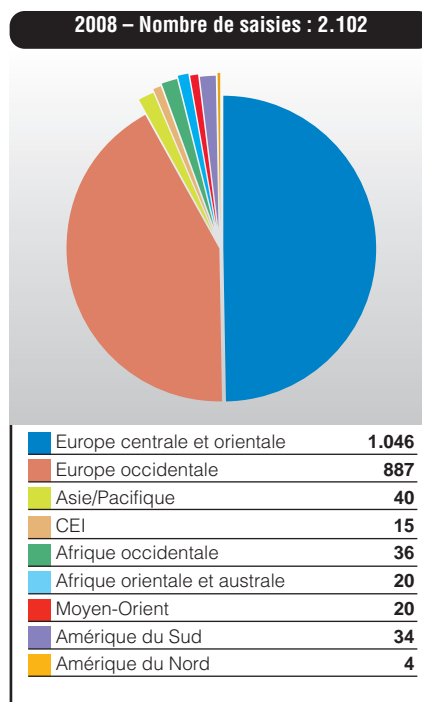
Cette augmentation était due au complément d'information rapporté par la région Asie-Pacifique (Chine) et par quelques pays de la Communauté des États Indépendants (CEI), mais aussi à une augmentation de la contrebande détectée en Europe orientale et centrale (notamment la Bulgarie, la Lituanie et la Turquie).

Malheureusement, toutes les saisies dépassant le seuil des 100.000 pièces et enregistrées sur le territoire des Membres de l'OMD n'ont pas été rapportées dans la base de données du CEN. Il est par conséquent impossible d'évaluer les variations du phénomène du commerce illicite au fil des années.

Le gros des données est rapporté par les Membres européens. Quant au rapport de cette année, les chiffres sont faussés par le grand nombre d'enregistrements rapportés par le Royaume-Uni.

Plus de 90 % des saisies ont été rapportées par des Membres affiliés aux trois BRLR européens. La contrebande concernait des comptes pour 87 % de la quantité totale de cigarettes rapportées dans la base de données du CEN.

Bien que la contribution des autres régions doit encore être améliorée en ce qui concerne les contributions apportées dans le CEN, les chiffres montrent sans conteste que le commerce illicite des cigarettes est largement répandu. Ils indiquent également que des saisies majeures (de plus de 20 millions de cigarettes) et des saisies importantes (de plus de 10 millions de cigarettes) ont été enregistrées



dans la quasi-totalité des régions. Ces informations démontrent la portée internationale de ces activités criminelles qui touchent les gouvernements et leurs citoyens de différentes façons. La conséquence la plus évidente est une importante perte de recettes : en Europe, l'introduction illégale d'un conteneur de 12 mètres, chargé de 10 millions de cigarettes, peut entraîner l'évasion de près de 1,5 million EUR de droits de douane, accise et TVA.

Les saisies des expéditions de plus de 10 millions de cigarettes, de même que la moyenne des quantités saisies par région, figurent dans les tableaux.

Avec, en 2009, 21 saisies détectées de plus que l'année précédente dans le monde, la quantité de contrebande a augmenté, passant de près de 600 millions de cigarettes à presque 1 milliard.

La plus grosse saisie de ces deux dernières années a été enregistrée en Irlande en octobre 2009. Un cargo généraliste, transportant une cargaison déclarée de 1.489 gros sacs de coprah destiné à l'alimentation animale, en provenance des Philippines, a été contrôlé dans le cadre d'une opération multi-agence, sous le nom de code Samjhna, dirigée par les douanes irlandaises. Près de 8 grosses caisses (80.000 cigarettes) de contrebande ont été identifiées dans chaque gros sac, elles étaient recouvertes de coprah. Le cargo avait été affrété pour un seul voyage, entre les Philippines et Greenore Port, Irlande. Les cigarettes saisies portaient les marques Palace, Chelsea, Superkings, Regal et Lambert&Butler. On ne sait pas si les cigarettes étaient authentiques ou contrefaites.

Trois saisies importantes, qui méritent aussi d'être remarquées, ont été enregistrées dans les régions de la CEI, de l'Afrique orientale et méridionale et de l'Afrique occidentale ; de grandes expéditions de ce type n'avaient pas été détectées au cours des deux années précédentes.

Il faut tout particulièrement noter la saisie réalisée en Côte d'Ivoire, au cours de laquelle 32,4 millions de cigarettes Supermatch ont été saisies sur un site à l'intérieur du territoire. La contrebande provenait du Togo.



» Une saisie de cigarettes en Italie

(Photographie publiée avec l'autorisation de la Guardia di Finanza)

Saisies de chargements de plus de 10 millions de cigarettes

Région	Nombre de saisies		Quantité	
	2008	2009	2008	2009
Asie/Pacifique	3	4	65.450.400	88.897.000
CEI	0	1	0	11.849.800
Europe centrale et orientale	6	14	70.641.057	214.344.900
Afrique orientale et australe	0	1	0	11.160.000
Moyen-Orient	1	1	28.440.000	25.980.000
Amérique du Nord	2	0	20.590.000	0
Amérique du Sud	2	1	20.090.000	18.440.000
Afrique occidentale	0	1	0	32.400.000
Europe occidentale	22	34	394.229.440	579.814.068
Total	36	57	599.440.897	982.885.768

Quantités saisies en moyenne (pièces)

Région	2008	2009
Asie/Pacifique	2.830.603	3.213.802
CEI	914.221	2.648.093
Europe centrale et orientale	692.328	959.943
Afrique orientale et australe	691.590	1.043.580
Moyen-Orient	5.255.975	2.635.523
Amérique du Nord	7.305.500	0
Amérique du Sud	2.100.775	2.529.392
Afrique occidentale	417.119	1.286.620
Europe occidentale	2.240.376	2.456.865
Moyenne du total	1.461.913	1.724.956

Lieu et type d'emplacement des interceptions

Plus de 1.300 sites différents ont enregistré des saisies de cigarettes au cours des deux dernières années. Les graphiques montrent les dix principaux lieux d'interception en termes de nombre de cas et de quantité saisie.

En ce qui concerne le nombre de saisies, près d'un quart d'entre elles dans le monde ont été réalisées en 2009 dans les 10 principaux sites. Sans surprise, les dix sites se trouvent en Europe, région à l'origine des rapports sur la plupart des saisies. Ces 10 principaux sites sont en fait regroupés dans quatre pays seulement : Pologne, Royaume-Uni, Allemagne et Italie.

La ville polonaise de Dorohusk arrive en tête en 2009, et ce comme l'année précédente. On peut noter que la plupart des saisies effectuées sur ce site concernaient un transport ferroviaire (110 saisies pour 18,3 millions de cigarettes). Ceci vaut également pour Varsovie (26 saisies pour 5,2 millions de cigarettes).

À Londres, le cinquième site en termes de nombres de saisies, la plupart des détectations (19 pour 6 millions de cigarettes) ont été réalisées dans les aéroports.

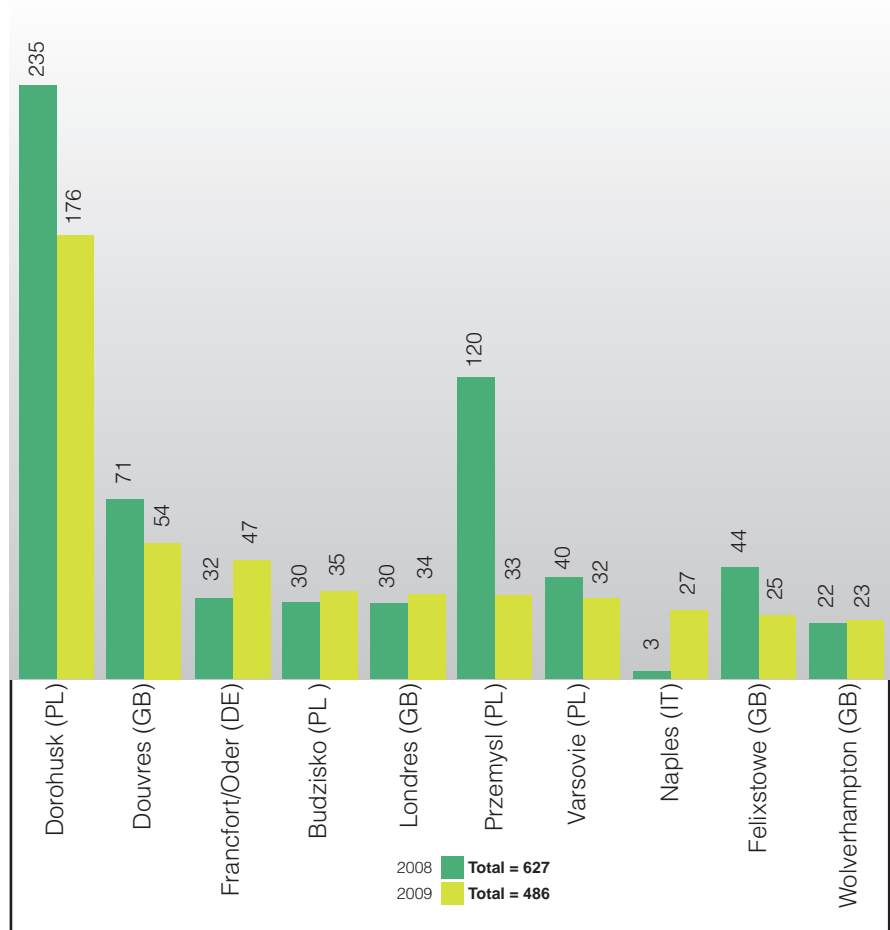
Elles traduisent le potentiel des moyens de transport ferroviaire et aérien pour les grosses expéditions du commerce illicite de cigarettes.

Le nombre de saisies enregistrées à Przemysl, le deuxième site en 2008, a considérablement diminué, tandis que Naples et la région environnante ont révélé une augmentation considérable des détectations, avec un chiffre approchant les 13 millions de cigarettes saisies au total.

Les 10 principaux sites, en termes de quantités, ont représenté 27 % de la contrebande saisie dans le monde en 2009. Or, seules 186 saisies ont été enregistrées dans ces lieux, soit moins de 10 % de toutes les saisies rapportées. Dans ce cas, tous les lieux ne se trouvent pas en Europe, la liste comprenant aussi Shenzhen (CN) et Sydney (AU).

Les ports de Felixstowe (GB) et Douvres (GB), de même que le village de Budzisko, à la fron-

Les principaux sites par nombre de saisies en 2009



Saisies mondiales au regard des lieux d'interception

Type de lieux	Nombre de saisies		Quantité (pièces)	
	2008	2009	2008	2009
Intérieur du pays	1.024	999	1.086.404.253	1.056.305.049
Frontière	485	381	365.680.926	409.817.743
Port	381	350	1.564.133.391	1.798.588.747
Rail	114	176	23.649.528	76.366.032
Aéroport	26	31	9.293.280	10.330.310
Poste	62	18	10.142.660	2.791.135
Frontière de zone franche	2	4	10.393.000	13.320.000
Cours d'eau	8	3	3.244.980	850.000
Haute mer	0	2	0	19.444.200
Total	2.102	1.964	3.072.942.018	3.387.813.216

tière entre la Pologne et la Lituanie, figurent parmi les 10 premiers lieux, à la fois en termes de nombres de saisies réalisées et de quantités de contrebande détectées.

Sans surprise, et à l'exception du village polonais susmentionné, les grands lieux en termes de quantités sont des ports, où a été saisi un quart de la contrebande mondiale.

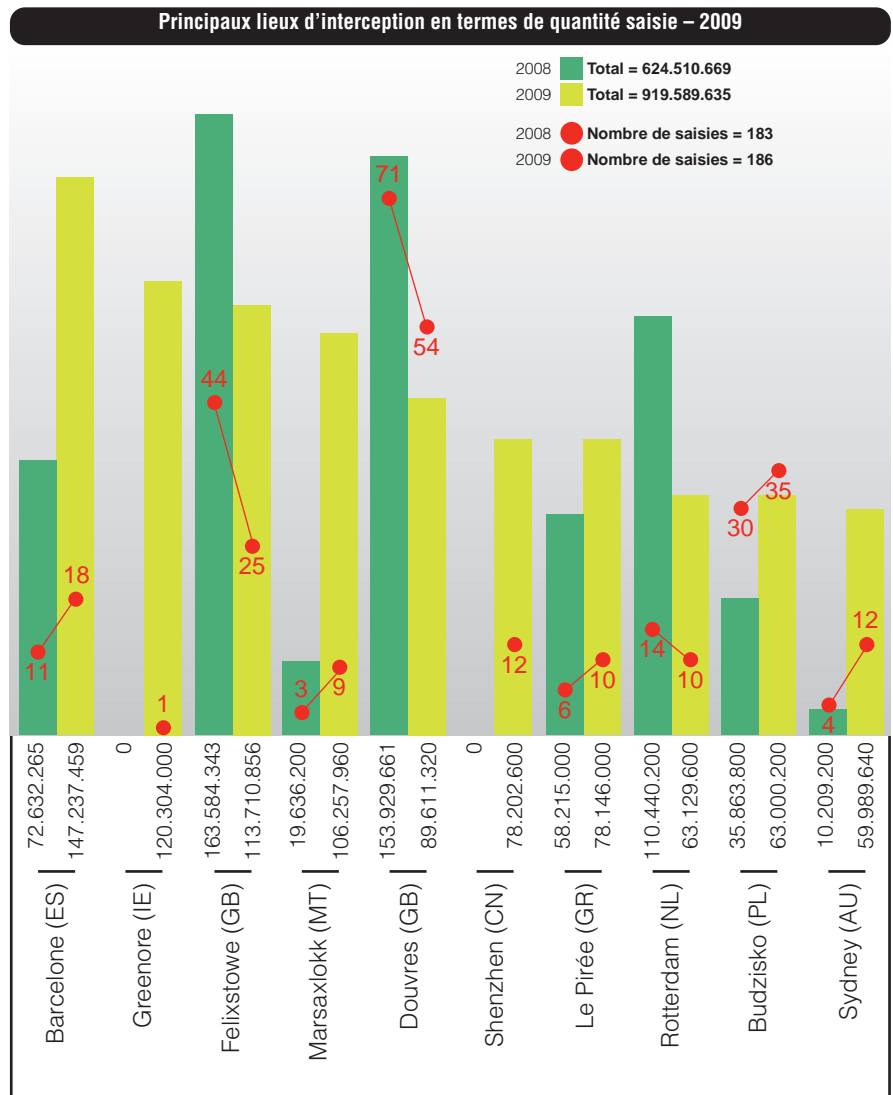
Les proportions de saisies et de contrebande correspondante n'ont pas beaucoup évolué, en termes de types de lieux, au cours des deux dernières années. La moitié de la contrebande a été détectée dans des ports, où près de 18 % des saisies mondiales ont été réalisées. La moitié des saisies a été réalisée sur des sites à l'intérieur du territoire, où 35 % de la contrebande a été interceptée en 2009 contre 31 % pour l'année précédente.

Une augmentation de 20 % a pu être constatée sur les saisies effectuées sur des sites ferroviaires, avec pour conséquence la multiplication par trois de la contrebande concernée. Sur les 176 saisies réalisées en 2009, 151 (85 %) ont été rapportées par la Pologne. Le gros de la contrebande y a été détecté (32 millions de cigarettes). En Lettonie, ce sont 25,8 millions de cigarettes qui ont été saisies au cours de 6 détéctions seulement.

Nous avons pu constater une baisse considérable des détections d'expéditions importantes dans les centres postaux. Ceci est probablement dû à la fois à l'absence de communication et au fait que les contrebandiers aient tendance à réduire le nombre de cigarettes au sein de chaque envoi.

Pays de départ et pays de destination : itinéraire principal

Si l'on s'intéresse aux principaux itinéraires d'envois de cigarettes illicites, il faut se souvenir que le pays de départ et le pays de destination signalés dans la base de données du CEN ne coïncident pas nécessairement avec les lieux de départ et de destination véritables des cargaisons illicites. De plus, dans un grand nombre de cas, ces informations ne sont pas disponibles, notamment lorsque l'envoi a été détecté sur un site à l'intérieur du territoire du pays auteur de la communication et lorsque l'origine ou la destination finale de la contrebande n'étaient pas connues au moment où ces informations ont été entrées dans la base de données. Malheureusement, pour plus de 10 % des cigarettes saisies dans les ports en 2009, l'origine de la contrebande n'a pas été indiquée. Ces saisies (114) ont été communiquées par 6 pays situés en Europe occiden-



tale et dans la région Asie-Pacifique. Néanmoins, les cas impliquant une origine inconnue de la contrebande ont été moins nombreux en 2009 que les années précédentes : 454 contre 703, représentant respectivement 23 % et 33 % du total des cas rapportés. La quantité de contrebande connexe est restée à peu près la même (autour de 800 millions de cigarettes) ; toutefois, en 2009, ce chiffre représentait 23 % du total de la contrebande saisie, contre 27 % l'année précédente.

Le tableau montre les pays qui ont été signalés comme pays de départ de la contrebande plus de 10 fois en 2009. La liste représente 72 % de tous les cas rapportés, soit 67 % de la quantité

saisie dans le monde. Cette liste des pays montre le nombre élevé d'enregistrements rapportés dans la base de données du CEN par les membres européens. Les trois premiers pays en 2009 (l'Ukraine, la Pologne et la Chine) sont les mêmes que pour l'année précédente.

L'Ukraine et la Pologne ont été les sources les plus fréquentes de la contrebande détectée en Europe et destinée à cette région.

La Chine a été la source de la plus forte quantité de contrebande (21 % de la quantité mondiale saisie), suivie des Émirats arabes unis (9 %).

Les cargaisons ont été saisies de la manière

habituelle, elles provenaient de Chine et elles étaient destinées à divers pays. Les graphiques montrent les régions d'interception en termes de nombre de cas et de quantité saisie en 2009. En ce qui concerne la région Asie-Pacifique, il faut tenir compte de l'absence de communication pour l'année 2008.

Il n'a malheureusement pas été possible d'analyser de façon plus approfondie les cas qui signalaient les Émirats arabes unis comme source de la contrebande. Ce pays pouvait en effet être le lieu de transit ou de transbordement des cargaisons provenant d'Extrême-Orient. Le nombre de cas a doublé par rapport à 2008 et la quantité concernée a été multipliée par 2,5. En 2009, ces expéditions (47) ont été détectées dans quatre régions : Europe (33), Moyen-Orient (7), Asie-Pacifique (6) et Afrique orientale et méridionale (1).

En Europe, le nombre de détections signalé avec les Émirats arabes unis comme pays source est passé de 18 à 33. La contrebande connexe est passée de 95 à 249 millions de cigarettes, sur les plus de 304 millions de cigarettes signalées en 2009, en provenance de ce pays.

Il faut également remarquer les saisies (7, soit 41,4 millions de cigarettes), enregistrées au Moyen-Orient (Oman, Arabie Saoudite et Koweït) en 2009, contre aucune pour l'année précédente. Ce changement peut toutefois être attribué à une précédente absence de communication.

Une cargaison a également été détectée en Afrique orientale et méridionale (Mozambique), elle concernait plus de 11 millions de cigarettes.

Le Zimbabwe a été la source principale de la contrebande détectée dans cette région, comme le prouvent les données rapportées par le Botswana et le Mozambique (9 saisies concernant 8,5 millions de cigarettes) en 2009.

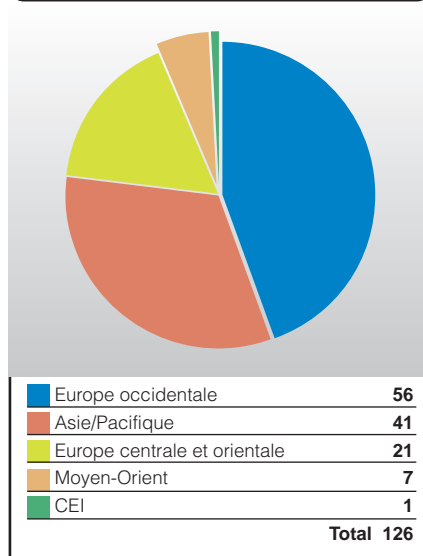
Le Paraguay demeure la source des cargaisons illicites destinées principalement au Brésil. Comme pour l'année dernière, les expéditions ont été détectées en Uruguay dans deux cas.

Les pays de départ qui ont présenté des différences importantes au cours des deux dernières années seront étudiés dans le cadre des aperçus régionaux.

Principaux pays de départ - 2009

Pays de départ	Nombre de saisies		Quantité (pièces)	
	2008	2009	2008	2009
Ukraine	573	447	195.449.262	190.784.927
Pologne	196	220	100.311.756	82.986.788
Chine	117	126	768.059.587	723.649.292
Hongrie	4	118	4.254.400	36.334.320
Russie (Fédération de)	48	84	61.430.900	156.290.619
Lituanie	41	66	45.261.220	57.697.740
Émirats arabes unis	22	47	120.624.800	304.864.160
Grèce	38	39	286.752.550	230.680.955
Belarus	9	30	7.078.360	77.537.700
Roumanie	30	26	16.479.700	23.768.660
Guinée	31	26	10.373.200	5.478.600
Estonie	3	21	4.367.200	14.827.529
Moldova	42	20	25.299.160	12.044.620
Lettonie	6	18	10.657.207	28.909.200
Égypte	2	15	599.180	63.811.640
Hong Kong, Chine	7	14	1.522.440	56.655.272
Allemagne	11	13	26.850.237	25.576.820
Malaisie	11	13	25.158.600	23.534.538
Paraguay	22	13	35.848.360	37.131.440
Zimbabwe	0	13	0	11.120.320
Kenya	14	13	6.215.600	4.457.760
Pays-Bas	21	12	74.208.418	46.312.034
France	11	10	27.967.558	23.196.735
Espagne	15	10	37.123.700	39.552.402
Total	1.274	1.414	1.891.893.395	2.277.204.071
Inconnu	703	454	831.169.214	780.678.336
Total général	1.977	1.868	2.723.062.609	3.057.882.407

2009 – Région de saisie des chargements provenant de Chine - Nombre de saisies



2009 – Région de saisie des chargements provenant de Chine - Quantité / pièces

